

Index égalité Hommes/femmes

Index de l'année 2024 : 71/100 points

Indicateur 1

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents titulaires et stagiaires à filière et catégorie hiérarchique équivalentes (en %)

0.3%

Indicateur 2

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels permanents à filière et catégorie hiérarchique équivalentes (en %)

0%

Indicateur 3

Ecart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes (en %)

0%

Indicateur 4

Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (en %)

12.5%

Indicateur 5

Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations (à renseigner seulement pour les établissements avec un budget supérieur à 200 millions d'€)

Néant

Actions mises en œuvre

Afin de réduire les écarts de rémunération, l'établissement encourage la formation et le développement des compétences des professionnels, notamment à travers l'envoi d'ASHQ faisant fonction en formation d'aide-soignant. Ces actions entraînent une revalorisation des salaires. Par ailleurs, le passage de concours pour les agents contractuels, l'avancement de grade, et prochainement l'avancement de corps, contribuent également à cette dynamique d'équité salariale.